



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le *Rapport de gestion* 2024 de la Banque nationale suisse. Ce rapport comprend, dans sa première partie, le *Compte rendu d'activité* de la Direction générale à l'Assemblée fédérale, dans lequel l'institution rend compte de l'accomplissement, au cours de l'année écoulée, de ses tâches définies à l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale. La seconde partie contient le *Rapport financier*, qui commente l'évolution de la Banque nationale sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation ainsi que son résultat financier. Le *Rapport financier* est soumis au Conseil fédéral pour approbation, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires.

En 2024, la Banque nationale a amorcé un changement de cap de sa politique monétaire. En Suisse, l'inflation, qui était repassée sous les 2% en 2023 et avait ainsi retrouvé la plage de stabilité des prix, a continué à reculer pendant l'année sous revue. La pression inflationniste a nettement faibli, en raison notamment du resserrement de la politique monétaire de la BNS durant la période précédente, de l'appréciation du franc depuis 2023 et d'une croissance modérée de l'économie mondiale. La Banque nationale a assoupli sa politique monétaire en abaissant, à partir de mars 2024, son taux directeur à quatre reprises, qu'elle a fait passer de 1,75% à 0,5%. Elle est restée en outre disposée à être active au besoin sur le marché des changes.

La conjoncture suisse a affiché une évolution contenue, principalement du fait d'une demande étrangère modérée. Le marché du travail a perdu de sa vigueur, ce qui s'est traduit par un fléchissement de la croissance de l'emploi et un taux de chômage en hausse.

La Banque nationale a émis à titre pilote une monnaie numérique de banque centrale destinée aux établissements financiers (MNBC de gros) sur la plate-forme réglementée de SIX Digital Exchange. Au cours de l'année sous revue, elle a décidé de poursuivre cette exploitation pilote au moins jusqu'en juin 2026.

La Banque nationale a en outre annoncé le développement d'une nouvelle série de billets de banque. Celle-ci aura pour thème «La Suisse, tout en relief» et reflétera la topographie unique du territoire helvétique. Les billets de banque émis par la BNS satisfont à des exigences élevées en termes de sécurité, de fonctionnalité et de graphisme. La nouvelle série ne fera pas exception. Les nouveaux billets de banque seront émis au plus tôt au début des années 2030.

En 2024, la Banque nationale s'est penchée sur les enseignements tirés de la crise du Credit Suisse. Elle partage l'appréciation présentée par le Conseil fédéral dans son *Rapport sur la stabilité des banques*, selon laquelle des mesures doivent être prises afin de combler les lacunes réglementaires révélées par la crise du Credit Suisse. Le besoin d'agir identifié par le Conseil fédéral concerne en particulier la réglementation relative aux fonds propres et aux liquidités, l'intervention précoce, la planification de la stabilisation et la préparation d'un assainissement ou d'une liquidation de banques en cas de crise. La BNS a participé, sur le plan national et international, aux discussions relatives aux adaptations nécessaires de la réglementation.

Dans ce contexte, la Banque nationale salue la publication, en décembre 2024, du rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) aux Chambres fédérales. La CEP a été instituée par les Chambres fédérales à la suite de la crise du Credit Suisse dans le but d'examiner le rôle joué par les autorités compétentes durant cette crise et la manière dont elles l'ont gérée.

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2024 avec un bénéfice de 80,7 milliards de francs, après avoir enregistré une perte de 3,2 milliards en 2023. Elle a fixé à 11,6 milliards de francs la dotation à la provision pour réserves monétaires. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures négative de 53,2 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 15,9 milliards de francs. Il est donc possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum prévu par la loi. En vertu de la convention de janvier 2021 entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale concernant la distribution du bénéfice au titre des exercices 2020 à 2025, un montant de 3 milliards de francs est versé à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2024.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs de leur grand engagement et de leur précieux soutien durant l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 28 février 2025



**BARBARA JANOM STEINER**  
Présidente du Conseil de banque



**MARTIN SCHLEGEL**  
Président de la Direction générale